

SEIGLE PÉRENNE DES FORÊTS - CERTIFIÉ DEMETER

UGS : N / A



Conseil de semis

Date de semis :

De début septembre à fin octobre, voire début novembre en zone ouest

Doses de semis :

En simple couverture de sol : 70 à 90 kg/ha (en pur)

En interculture fourragère : 120 à 160 kg/ha (en pur)



DESCRIPTION DU PRODUIT

Secale Multicaule

Seigle pérenne des forêts

Le seigle pérenne est une variété ancienne à resemer tous les deux ans.

Certifié par Bureau Veritas FR-BIO 10

Partner & Co SAS, 49 avenue du Général de Gaulle, 44500 La Baule Escoublac - France - +33(0)2 40 23 63 24

Fiche Produit - Semence-biologique.fr

Il fournit beaucoup de fourrage la première année.

Très peu exigeant et forte résistance au gel jusqu'à - 25 °C.

Peu d'exigences concernant le sol, les sols humides sont toutefois à éviter.

Très bon pour fixer le gibier.

Le seigle des forêts ou seigle de la Saint-Jean est souvent appelé seigle primitif, car il s'agit de la forme d'origine des variétés de seigle modernes cultivées aujourd'hui.

Traditionnellement, cette céréale était cultivée à la Saint-Jean (24 juin) et utilisée pendant plusieurs années.

Contrairement à la forme cultivée habituelle, ses grains sont plus petits et possèdent une teneur en fibres 50 % plus élevée.

Le seigle des forêts ne supporte pas les engrais ou les produits phytosanitaires chimiques et peut donc être commercialisé comme un produit naturel.

Les produits céréaliers du seigle des forêts transformés sont foncés, ont un goût finement épicé et une saveur intense.

Pluriannuel, résistant au froid jusqu'à - 25 °C, adapté aux sols légers et sableux, pousse très rapide.

Adapté verger, viticulture, maraîchage, céréales et engrais verts.

VARIANTES

La description

sac de 25kg

Choisissez votre conditionnement

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Poids	ND
Densité	140-160 kg/ha
Date de semis	de mi-septembre à mi-octobre
N° Partner&Co	320900002